

# RELEVE SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2012

**Présents**: Mme OFFROY, M. CHEVALIER, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M.

LANÉRY, Mme BELLILI, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU, Mme SERVIERES, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme LEJUEZ, Mme BOURHIM, M.

OUEDRAOGO,

**Pouvoirs**: M. GAYAUDON pouvoir à M. CHEVALIER

Mme AUDRAIN pouvoir à M. BRULFERT M. RICHARD pouvoir à Mme OFFROY M. BALLUET pouvoir à M. TSARAMANANA

Mme TENG pouvoir à Mme BELLILI

Mme ANGIBAULT pouvoir à Mme CHAFFART M. CAFFIER pouvoir à M. YAHOUEDEOU

**Administration**: Mme SAMUELIAN, Directrice de Cabinet du Maire

M. LEGASA, Directeur Général des Services

M. GENESTE, Directeur Général Adjoint Prestations et Cadre de vie

Secrétaire de séance : M. BRULFERT assisté de Mmes BEAUSSART et GOUVARD

La séance est ouverte à 20H45 par Mme Martine OFFROY, 1ère adjointe au Maire de Serris.

Mme. OFFROY annonce que le quorum est atteint (21 élus présents, 7 élus ayant donné pouvoir), propose le secrétariat de séance à M. BRULFERT et débute les points à l'ordre du jour.

# I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2012

#### **VOTE:**

#### - **27 POUR**:

Mme OFFROY, M. CHEVALIER, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. LANÉRY, Mme BELLILI, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU, Mme SERVIERES, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, M. CHENON, Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme LEJUEZ, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO,

Ayant donné pouvoir : M. GAYAUDON, Mme AUDRAIN, M. RICHARD, M. BALLUET, Mme TENG, Mme ANGIBAULT, M. CAFFIER

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

#### II. DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PREVISIONNEL 2012

# **Rapporteur** : M. le Maire

L'exécution du budget primitif 2012 nécessite des ajustements de crédits qui vous sont proposés dans une décision modificative présentée en équilibre par section.

#### **FONCTIONNEMENT**

<u>En Dépenses de fonctionnement :</u> les réajustements de crédits se font à l'intérieur de la section et se décomposent de la façon suivante :

## Chapitre 011 (Charges à caractère générale) : + 21 320 €

- ➤ 18 200 € proviennent du chapitre 012 afin de financer, la prestation de service extérieur dû à la vacance du poste du Directeur des Affaires Juridiques.
- > 3 120 € pour un branchement électrique à la place de Saria et pour l'installation d'une estrade pour la fête des commerçants du 15 septembre 2012.

# Chapitre 012 (Charges de personnel): - 18 200 €

# Chapitre 67 (Charges exceptionnelles): +1 577,32 €

> 1 577,32 € pour la régularisation d'une somme perçu à tort en 2010 au titre de la répartition de l'exercice 2010 de la dotation générale de décentralisation pour l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Serris prescrite le 3 juin 2010 (14 000 € ont été prévu; or le montant d'élève à 15 577,32 €). Cette régularisation est demandée par la Trésorerie Principale.

## Chapitre 022 (Dépenses imprévues) : - 4 697,32 €

➤ Cette baisse de l'enveloppe des dépenses imprévues vise à équilibrer les demandes supplémentaires à l'intérieur de la même section.

#### **INVESTISSEMENT:**

<u>En Dépenses d'investissement</u>: les réajustements de crédits se font à l'intérieur de la section et se décomposent de la façon suivante :

#### Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles): +3 922,88 €

> Ce montant correspond à des adaptations du logiciel Maëlis.

# Chapitre 21 (Immobilisations corporelles): +54 307,88 €

- > 7 172,86 € pour des travaux de déplacement du bureau de l'infirmerie.
- > 9 922,69 € pour des aménagements sécuritaires sur le cours de la Tamise.
- ➤ 2 685,65 € pour le remplacement d'une friteuse mise à la disposition des associations.
- ➤ 4 818,69 € pour le remplacement du système de tintement des cloches de l'église.
- > 29 707,99 € pour le remplacement du lave-vaisselle au groupe scolaire Robert Doisneau.

# Chapitre 020 (Dépenses imprévues) : - 58 230,76 €

➤ Cette baisse de l'enveloppe des dépenses imprévues vise à équilibrer les demandes supplémentaires à l'intérieur de la même section.

#### **VOTE:**

#### - 22 POUR:

Mme OFFROY, M. CHEVALIER, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. LANÉRY, Mme BELLILI, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU, Mme SERVIERES, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, M. CHENON, Mme PRADAYROL

Ayant donné pouvoir : M. GAYAUDON, Mme AUDRAIN, M. RICHARD, M. BALLUET, Mme TENG, Mme ANGIBAULT, M. CAFFIER

#### 4 CONTRE

M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme LEJUEZ, M. OUEDRAOGO,

Mme BOURHIM ne prend pas part au vote.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

# III. DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE POUR L'ASSOCIATION L'OASIS DU VAL D'EUROPE – EPICERIE SOLIDAIRE

# **Rapporteur**: M. Le Maire

Cette association est née de la ferme volonté des élus de Serris de compléter l'action du Centre Communal d'Action Sociale par un lieu à la fois d'aide alimentaire mais aussi de rencontres et d'échanges.

La Commune a pu s'appuyer sur une association de 28 bénévoles dont une équipe de 11 bénévoles permanents, à laquelle elle a apporté chaque année son aide financière. Cette association « L'Oasis du Val d'Europe » gère depuis près de 2 ans une épicerie solidaire ouverte deux fois par semaine sur l'ensemble de l'année. Son dynamisme lui a permis de recevoir de nombreux dons alimentaires de partenaires du territoire. Parallèlement on peut craindre une diminution des attributions de la banque alimentaire européenne.

Le SAN du Val d'Europe a mis à disposition à titre gracieux, le local situé au 15, rue de la Morte Paye à Serris et vient d'effectuer des travaux supplémentaires pour la mise à disposition du garage attenant.

La commune de Serris assume les charges afférentes au chauffage et à l'entretien du bâtiment.

L'Oasis du Val d'Europe vient principalement en aide aux familles de Serris, (49 en octobre 2012) et de Magny-le-Hongre, (26 en octobre 2012).

Pour rappel le Conseil Municipal de Serris a, par sa séance du 10 avril 2012, attribué une première subvention d'un montant de 3000€ pour le fonctionnement de l'épicerie. La commune de Magny-le-Hongre a versé une subvention de 4000 € au titre de l'année 2012.

Pour pérenniser l'action de l'association, il est nécessaire de compléter notre aide par un montant annuel de 12 000 €, soit au prorata temporis pour l'année 2012 une somme de 2500 €.

Cette somme peut être prise en ligne 6574 du budget primitif qui prévoyait une capacité de dépense de 7000€ pour l'épicerie solidaire.

Au vu des éléments présentés, il est proposé au Conseil Municipal de voter une subvention de 2500€ correspondant au 2,5/12<sup>e</sup> de 12 000€.

#### **VOTE:**

## - **28 POUR**:

Mme OFFROY, M. CHEVALIER, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. LANÉRY, Mme BELLILI, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU, Mme SERVIERES, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme LEJUEZ, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO,

Ayant donné pouvoir : M. GAYAUDON, Mme AUDRAIN, M. RICHARD, M. BALLUET, Mme TENG, Mme ANGIBAULT, M. CAFFIER

M. ZEMANEK est arrivé à 21h23.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

# IV. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE CORBEAU ET LE RENARD POUR L'ORGANISATION DE LA FETE DE FIN D'ANNEE 2011-2012 DU GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE

## Rapporteur: Mme BELLILI

L'association Le Corbeau et le Renard est une association de parents d'élèves créée en mai 2010. Elle compte 36 adhérents à la date de l'Assemblée Générale tenue le 29 avril 2011.

L'association a pour principal objectif d'organiser et d'animer la fête de fin d'année du groupe scolaire Jean de la Fontaine.

Les bénéfices de cette manifestation sont intégralement reversés au profit des coopératives scolaires maternelles et élémentaires de cette école pour leur permettre de mener des actions pédagogiques pour les enfants.

Pour l'année 2012, l'association a sollicité la commune en amont de l'initiative pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 250 euros.

Cette demande a fait l'objet d'un avis favorable lors de la commission Enseignement qui s'est tenue le 14 mai 2012, pour un montant de 250 euros. Une ligne budgétaire est prévue au BP 2012 pour l'attribution de subventions de fonctionnement sur le secteur Enseignement.

La commune soutient le bénévolat au sein de ses écoles et propose le versement de 250 euros à l'association Le Corbeau et le Renard.

#### **VOTE:**

#### - 28 POUR:

Mme OFFROY, M. CHEVALIER, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. LANÉRY, Mme BELLILI, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU, Mme SERVIERES, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme LEJUEZ, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO,

Ayant donné pouvoir : M. GAYAUDON, Mme AUDRAIN, M. RICHARD, M. BALLUET, Mme TENG, Mme ANGIBAULT, M. CAFFIER

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

#### V. AVIS SUR LE DOSSIER DE CREATION DE LA ZAC « VILLAGES NATURE »

**Rapporteur**: M. Fabriano

Lors de sa séance du 21 juin dernier, le Conseil d'Administration d' EPAFrance a approuvé le dossier de création de la ZAC des Villages Nature.

Conformément à l'article R.311-4 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la commune est sollicité préalablement à l'arrêté préfectoral.

Cette ZAC aura pour objet unique de permettre la réalisation du projet Villages Nature, équipement touristique d'intérêt national ayant fait l'objet d'une procédure de débat public et d'une réunion d'informations sur Serris (le 19 juin 2012).

Le périmètre de la ZAC sera identique à celui du projet. Pour rappel, cette ZAC d'une superficie de 258 hectares, est répartie sur le territoire de 3 communes (196 ha sur Villeneuve le Comte, 56 hectares sur Bailly-Romainvilliers et 6 hectares sur Serris).

#### Le dossier de création comporte les pièces suivantes :

- Un rapport de présentation qui a pour but de présenter les objectifs de la ZAC, l'état initial du territoire couvert par la ZAC, ainsi qu'une présentation du programme prévisionnel d'aménagement et de construction.
- Une étude d'impact, dont l'objet est de présenter l'état initial du territoire dans lequel s'insère le projet, une description complète du projet et sa justification, une analyse précise des effets du projet sur l'environnement, et des mesures d'accompagnement et de compensation. A ce dossier s'ajoute l'avis de l'autorité environnementale du conseil général et un mémoire explicatif du maître d'ouvrage (EPAFrance) en réponse aux remarques émises par l'autorité environnementale
- Un plan de situation
- Un plan de délimitation
- Un Bilan et compte rendu du débat public.

### Le projet :

Il s'agit de réaliser un parc ludique et aquatique, et son programme d'hébergement d'environ 260 000 m² de surface de plancher.

Une première phase permettra la réalisation dans le courant du second trimestre 2015 de 860 unités d'hébergement pour 1730 à terme (en 2016) et de 9000 m² de parc aquatique couvert ainsi que 2500 m² d'espaces baignable extérieur, et enfin 12 000 m² d'équipements ludiques.

Il s'agit d'un projet s'inscrivant dans une forte démarche de développement durable, avec pour objectif la maitrise de l'empreinte écologique, la création d'emplois locaux et régionaux et l'utilisation de la géothermie.

Néanmoins, l'étude d'impact met en évidence des difficultés relatives au trafic routier, avec actuellement une saturation du réseau secondaire, notamment au niveau de la RD 231 à l'approche de l'obélisque, le contournement du péage de Coutevroult créant une saturation sur le CD 406 en traversée de Bailly et des difficultés sur la RD 231 au niveau du diffuseur de Serris.

La réalisation du projet Villages Nature va générer un trafic de 4500 Véhicules/jour (salariés et visiteurs confondus)

Afin de pallier à ces difficultés la création de la ZAC va permettre la réalisation du complément de l'échangeur de Bailly, qui permettra l'accès pour les visiteurs, la réalisation d'un barreau routier reliant l'autoroute A4 à la RN 36, permettant de décharger la RD 231 et le CD 406.

Toutefois, il est nécessaire d'être vigilant à ce que la réalisation de ces infrastructures se fasse concomitamment à l'ouverture des Villages Nature.

Vous trouverez ci-joint les études de trafic menées dans le cadre de l'étude d'impact et prenant en compte différents scénarios

Un premier scénario dit au fil de l'eau, c'est-à-dire l'évolution du trafic en 2016, sans le barreau A4- RN 36, et sans Villages Nature

Celui-ci montre une évolution à 21 000 véhicules en trafic moyen journalier pour le tronçon Villeneuve diffuseur de Serris. Soit une augmentation de 2050 véhicules par rapport à l'état actuel.

Un second scénario, prend en compte la réalisation du barreau A4 – RN 36, mais sans Villages Nature.

Sur le même tronçon on libère 2500 véhicules et on obtiendrait un trafic moyen journalier proche du niveau actuel de 18 500 véhicules.

Un troisième scénario prend en compte la réalisation du barreau et de Villages Nature, pas d'augmentation du trafic par rapport au scénario précèdent.

Les mêmes scénarios ont été analysés à un horizon 2020. (pas de scénario au fil de l'eau)

Pour le scénario avec barreau sans villages nature, le tronçon Villeneuve le comte- diffuseur de Serris, le trafic moyen journalier serait de 17 500 véhicules soit 1000 de moins qu'à l'horizon 2016

Pour le scénario avec Barreau et avec Villages nature, le trafic moyen journalier est augmenté de 200 véhicules soit 17 700.

Vous trouverez ci-dessous un tableau de synthèse des flux de véhicules :

	Etude d'impact du Projet Villages Nature (VN) : Trafic Journalier en TV/Jour								
Horizo	Section 1	n Rd 406 à l'est de Bailly	Rd231 Rd96-Rd21 au nord Villeneuve	Bourg Villeneuve rue de Paris	Barreau est	A4 entre SERRIS et BAILLY	Commentaires		
ETAT.	ACTUEL	16 650	16 800	5 050		70 000 Estimation			
	Fil de l'eau	18 500	20 000	4 200		80 000	Prise en compte du By Pass sur giratoire Rd231/Rd21 et de "verrous" sur voirie locale induisant baisse des flux de shunt dans Villeneuve et report sur Rd231		
2016	Avec barreau Est	10 000	17 500	3 900	25 000	84 100	Barreau Est utilisé au maximum de sa capacité avec baisse importante du trafic sur la Rd406 Bailly et sur la Rd231 dans une moindre mesure (aménagement By-pass sur Obélisque favorisant nxt Rd231 vers RN36		
	Avec Projet VN	10 000	17 500	3 900	26 500	86 700	Flux générés par Villages nature auront un impact modérés sur Trafic prévisionnels sur A4 et peu d'incidence sur Réseau local		
2020	Référence	10 900	16 500	3 800	25 500	81 500	Les baisses de trafic sur Section d'A4 s'expliquent par la prise en compte du doublement de la pénétrante Ouest. Faibles baisses sur Rd231 liées au doublement de la RN36 au Nord de l'Obélisque		
	Avec Projet VN	11 000	16 600	3 900	26 000	83 100	L'impact des Flux générés par Villages nature (phase 1) demeureront modérés sur Trafic prévisionnels sur A4 et toujours peu d'incidence sur Réseau local		

Concernant le tronçon évoqué précédemment, on obtient le tableau suivant :

	Sec	ction	RD231	Villeneuve	le	comte-	Diffuseur
Horizon			Serris				
Etat Actuel			18 950				
2016	Fil de l'eau		21 000				
	Avec barreau Est		18 500				
	Avec projet VN		18 500				
2020	Référence		17 500				
	Avec projet VN		17 700				•

# **VOTE:**

#### - **28 POUR**:

Mme OFFROY, M. CHEVALIER, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. LANÉRY, Mme BELLILI, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU, Mme SERVIERES, M. TSARAMANANA, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme LEJUEZ, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO, Ayant donné pouvoir: M. GAYAUDON, Mme AUDRAIN, M. RICHARD, M. BALLUET, M. CHITRIT, Mme TENG, Mme ANGIBAULT, M. CAFFIER

M. CHITRIT a quitté la séance à 21h44 et donné pouvoir à M. LANÉRY

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

# VI. ADOPTION DE L'AVENANT 2012 A LA CONVENTION RELATIVE AU STATIONNEMENT PLACE D'ARIANE

**Rapporteur** : M. le Maire

Par convention en date du 17 janvier 2003, les communes de Chessy, de Serris, ainsi que le SAN du Val d'Europe ont défini les conditions juridiques et financières de la participation des différentes institutions au contrôle des parkings situés sur et sous la place d'Ariane. Ces équipements, reconnus d'intérêts communautaires relèvent du SAN en matière d'entretien et de conservation.

La convention d'origine d'une durée d'un an est reconductible expressément et annuellement sous forme d'avenant à la convention initiale.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter l'avenant de reconduction et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le dit avenant, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

#### **VOTE:**

## **28 POUR** :

Mme OFFROY, M. CHEVALIER, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. LANÉRY, Mme BELLILI, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU, Mme SERVIERES, M. TSARAMANANA, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme LEJUEZ, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO, Ayant donné pouvoir: M. GAYAUDON, Mme AUDRAIN, M. RICHARD, M. BALLUET, M. CHITRIT, Mme TENG, Mme ANGIBAULT, M. CAFFIER

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

# VII. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSIONS ADMINISTRATIVES DE POSTES

Rapporteur: M. le Maire

Mise à jour du tableau des effectifs :

Suite aux différentes créations de postes intervenues depuis février 2012, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant un certain nombre de postes qui ne sont plus occupés du fait :

- a) du changement de grade du titulaire occupant précédemment le poste du fait d'un avancement de grade ou une réussite à un concours/examen professionnel
- b) du changement de quotité de travail du titulaire
- c) du changement de grade intervenu lors du recrutement suite au départ du titulaire

Ainsi les suppressions de postes suivantes sont proposées au Conseil Municipal, sur lesquelles le Comité Technique Paritaire du 26 septembre 2012 a émis un avis favorable :

a) changement de grade du titulaire occupant précédemment le poste du fait d'un avancement de grade ou une réussite à un concours/examen professionnel

POSTES SUPPRIMES	RAISON DE LA SUPPRESSION

4 postes d'adjoint d'animation de 2 <sup>e</sup> classe à TC	Nomination de 4 agents sur le grade d'adjoint d'animation 1 <sup>ère</sup> classe à TC
1 poste d'animateur principal de 2 <sup>e</sup> classe à TC	Nomination d'un agent sur le grade d'animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe à TC
1 poste d'infirmier de classe normale à TC	Nomination d'un agent sur le grade d'infirmier de classe supérieure à TC
1 poste d'adjoint technique de 1 <sup>e</sup> classe à TC	Nomination d'un agent sur le grade d'adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe à TC
1 poste d'adjoint technique de 1 <sup>e</sup> classe à TNC à 26 h 30	Nomination d'un agent sur le grade d'adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe à TNC (26 h 30)
1 poste de technicien principal de 2 <sup>e</sup> classe à TC	Nomination d'un agent sur le grade de technicien principal de 1 <sup>e</sup> classe à TC
1 poste d'adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe à TC	Nomination d'un agent sur le grade d'adjoint technique de 1 <sup>e</sup> classe à TC
1 poste d'adjoint administratif de 2 <sup>e</sup> classe à TC	Nomination de l'agent sur un autre grade après réussite à un examen professionnel

# b) Changement de quotité de travail du titulaire

POSTES SUPPRIMES	RAISON DE LA SUPPRESSION
1 poste d'adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe à TNC à 18 h	Création de 1 poste d'adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe à TNC à 21 h 30
3 postes d'adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe à TNC à 20 h 30	Création de 3 postes d'adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe à TNC à 21 h 30
1 poste d'adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe à TNC à 18 h 30	Création de 1 poste d'adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe à TNC à 21 h 30

1 poste d'adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe à TC	1 départ pour retraite et modification du temps de travail (restauration scolaire)
2 postes d'adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe à TNC à 20 h	Création de 2 postes d'adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe à TNC à 21 h 30
1 poste d'adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe à TNC à 26 h	Création de 1 poste d'adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe à TNC à 30 h 30
1 poste d'éducateur des APS à TNC à 30 h	Mutation de l'agent vers une autre collectivité et création du poste à TC

#### c) Changement de grade intervenu lors du recrutement suite au départ du titulaire

POSTES SUPPRIMES	RAISON DE LA SUPPRESSION
1 poste d'ATSEM de 1 <sup>e</sup> classe à TNC à 31 h 30	Départ à la retraite du titulaire et création d'un poste d'adjoint technique de 2e classe à TNC 31 h 30
1 poste d'ATSEM de 1 <sup>e</sup> classe à TNC à 31 h 30	Recrutement sur un autre grade
1 poste d'adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe à TC	Départ pour retraite remplacé par un autre grade

# **VOTE:**

## - 28 POUR:

Mme OFFROY, M. CHEVALIER, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. LANÉRY, Mme BELLILI, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU, Mme SERVIERES, M. TSARAMANANA, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme LEJUEZ, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO, Ayant donné pouvoir: M. GAYAUDON, Mme AUDRAIN, M. RICHARD, M. BALLUET, M. CHITRIT, Mme TENG, Mme ANGIBAULT, M. CAFFIER

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

# VIII. CREATION ADMINISTRATIVE DE POSTE

# Rapporteur: M. Le Maire

Suite au départ d'un ASVP du service de la Police Municipale, il vous est proposé de transformer ce poste en un poste de gardien de Police Municipale.

Cette transformation permettrait de renforcer les compétences du service et ainsi améliorer la mise en œuvre des missions de la Police Municipale.

#### **VOTE:**

#### - **27 POUR**:

Mme OFFROY, M. CHEVALIER, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. LANÉRY, Mme BELLILI, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU, Mme SERVIERES, M. TSARAMANANA, M. CHENON, Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme LEJUEZ, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO,

Ayant donné pouvoir : M. GAYAUDON, Mme AUDRAIN, M. RICHARD, M. BALLUET, M. CHITRIT, Mme TENG, Mme ANGIBAULT, M. CAFFIER

#### - 1 ABSTENTION :

M. ZEMANEK

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

# IX. CONTRAT ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES 2013-2016 – CONVENTION DE GESTION ASSURANCE-GROUPE

**Rapporteur**: M. le Maire

Par délibération en date du 12 décembre 2011, la Commune a mandaté le Centre de Gestion de Seine et Marne pour agir dans le cadre d'un appel d'offres pour le nouveau contrat d'assurances statutaires couvrant la période 2013-2016.

Ce contrat permet à la collectivité de se faire rembourser une partie de la protection sociale qu'elle verse en direct, en lieu et place de la sécurité sociale, en matière :

- de **rémunération de l'agent** du régime spécial (agent stagiaire ou titulaire travaillant au moins 28 h par semaine) pendant son arrêt, quel que soit le type d'arrêt; le remboursement représente 60 % du coût employeur d'un agent (18.000 € pour un coût de 30.000 € sur un poste)
- de frais médicaux en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle d'un agent dépendant du même régime spécial.

Ce contrat s'assimile à un contrat de réassurance.

Autant ce type de contrat d'assurance statutaire est indispensable pour la couverture du risque accident de travail, maladie professionnelle et décès, car dans ces situations, le fait d'être le prestataire direct de la couverture sociale pourrait représenter un risque financier important en

cas de frais médicaux onéreux ou d'accident de travail avec arrêt long , autant pour la couverture des autres risques, il convient de se poser la question du besoin de la collectivité et d'observer la structure de la pyramide des âges et des arrêts de maladie.

Ainsi la moyenne d'âge de la collectivité reste stable depuis 1999. Elle est de 37 ans. Comme corollaire, les congés de maternité sont plus fréquents que les congés de longue maladie ou de longue durée.

Sur la période 2004-2011, nous avons :

- 3 à 9 congés de maternité par an
- 2 à 3 congés de longue maladie par an (mais sur la même période il n'y a jamais eu 2 congés de longue maladie à plein traitement sur la même année)
- aucun congé de longue durée

Sur le plan financier, la couverture du risque CLM se déclinerait comme suit:

Auto-assurance	Assurance par un contrat avec un prestataire
1 agent en CLM à plein traitement:	1 agent en CLM à plein traitement : 30.000 €
30.000 €	1 agent remplaçant : 30.000 €
1 agent remplaçant : 30.000 €	Coût assurance : 40.000 €
	Dépenses totales : 100.000 €
Dépenses totales : 60.000 €	
	Remboursement assurance : 18.000 €
	Coût Collectivité : 82.000 €
Coût Collectivité : 60.000 €	
2 agents en CLM à plein traitement :	2 agents en CLM à plein traitement : 60.000 €
60.000 €	2 agents remplaçants : 60.000 €
2 agents remplaçants : 60.000€	Coût assurance : 40.000 €
Dépenses totales : 120.000 €	Dépenses totales : 160.000 €
	-
	Remboursement assurance : 36.000 €
	Coût Collectivité : 124.000 €
Coût Collectivité : 120.000 €	

L'analyse des congés de longue maladie sur la période 2004-2011 fait apparaitre une situation systématiquement favorable à l'assureur. Pour que la situation financière devienne favorable à la collectivité, il faudrait avoir chaque année pendant toute la période du contrat plus de 2 agents en congé de longue maladie à plein traitement, ce qui n'est jamais arrivé sur la période analysée de 8 ans.

Au vu ces différentes données, il est proposé au Conseil Municipal que les risques suivants soient couverts par le contrat d'assurance statutaire :

- Accident de travail maladie professionnelle
- Décès
- Maternité

Garanties	Contrat 2012	Proposition CNP	Proposition
		pour 2013-2016	DRH-DGS
Décès	0,18%	0,27%	0,27%
AT -MP	0,56%	0,85%	0,85%
CLM-CLD	1,58%	1,41%	0,00%
Maternité	1,60%	1,34%	1,34%
Total	3,92 %	3.87 %	2,46 %

La cotisation 2012 sur la base des salaires 2011 s'élève à 110 206 € pour une cotisation 2013 estimée à 70 000 € si la proposition qui vous est faite est retenue.

#### **VOTE:**

#### - **18 POUR**:

Mme OFFROY, M. CHEVALIER, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. LANÉRY, Mme MARCOU, M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU, Mme SERVIERES, M. TSARAMANANA, M. CHENON,

Ayant donné pouvoir : M. GAYAUDON, Mme AUDRAIN, M. RICHARD, M. BALLUET, M. CHITRIT, Mme ANGIBAULT, M. CAFFIER

#### - 10 CONTRE:

Mme BELLILI, Mme SOLIMAN, M. ZEMANEK, Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme LEJUEZ, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO,

Ayant donné pouvoir : Mme TENG

Adopté à la majorité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

# X. DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

**Rapporteur**: M. le Maire

N°	Date	Intitulé	Dépenses TTC
2012-61	06/09/2012	Formation pour 2 agents à l'OFIMB (Organisme de Formation d'Instructeur en Massage pour Bébé) du 18 au 21/09/2012	2 180,00 €
2012-62	12/09/2012	Mise en place d'une exposition pour les journées du patrimoine - La Grangée de l'Histoire	200,00€
2012-63	12/09/2012	Contrat de cession pour le spectacle intitulé "Petit Bleu Petit Jaune" du 10/10/2012 - La Compagnie Succursale 101	3 566,70 €
2012-64	12/09/2012	Contrat de cession pour un ciné concert le 20/10/2012 - Association Notetour	2 750,80 €
2012-65	12/09/2012	Contrat de cession pour le spectacle BP Zoom du 09/11/2012 - Temal Productions	4 815,00 €
2012-66	12/09/2012	Contrat de cession pour 3 représentations du spectacle "5 carnets" les 15 et 16/11/2012 - Association l'Emporte-pièce	5 769,80 €
2012-67	12/09/2012	Contrat de cession pour le spectacle "Don Cristo Loco" du 21 /11/2012 - Compagnie Fiat Lux	4401,86
2012-68	12/09/2012	Contrat de cession pour le spectacle "Crise de Foie" du 15/12/2012 - Vingt Heure Quarante Productions	10 700,00 €

2012-69	12/09/2012	Formation d'un élu avec l'organisme Savoirs Publics le 17 octobre	586,04 €
2012-70	12/09/2012	Formation d'un agent avec l'organisme Savoirs Publics le 17 octobre	636,04 €
2012-71	20/09/2012	Contrat de cession pour la compagnie "la lune dans les pieds" pour le spectacle "morceaux en sucre" des 12 et 13 novembre 2012	4 616,62 €
2012-72	24/09/2012	Convention pour l'animation du stage "sport et culture" du 5 au 8 novembre - AC Théâtre Val d'Europe	976,00€
2012-73	24/09/2012	Formation pour un agent du service enfance au diplôme BP JEPS LTP « Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire & Sport spécialité Loisirs tous publics » avec les francas d'IDF (durée 1 an)	6 830,00 €
2012-74	24/09/2012	Convention de prestation de services pour la réalisation d'une action de formation à destination d'agents de la collectivité - SIPP IDF	2 511,60 €
2012-75	24/09/2012	Convention de prestation de services pour la réalisation d'une action de formation à destination du DGS - CNFPT	500,00€
2012-76	26/09/2012	Convention de prestation de services pour la Compagne du Sept au Soir - Animation de l'atelier théâtre au collège Madeleine RENAUD	1 792,00 €
2012-77	27/09/2012	Société k'Danse : Prestation pour les 17 et 18 novembre 2012	1 100,00 €

La séance est levée à 22h40 le 15 octobre 2012 par Mme Martine OFFROY,  $1^{\rm ère}$  adjointe au Maire de SERRIS.

Relevé des délibérations affiché en mairie le 26 octobre 2012.